

JF3S
version 1.0

JOURNÉES FRANCOPHONES DE SEXOLOGIE ET DE SANTÉ SEXUELLE

Sous l'égide de **aius**
Association Interdisciplinaire
post Universitaire de Sexologie



Sexe & Secrets

26 / 28 MARS *NANTES* 2020

Violences entre partenaires intimes : prévention, repérage, orientations
DPC N° 1293200007



Aurélie
Maquigneau



Cécile
Miele

Programme mis en œuvre par l'association AIUS Pref N° : 93131676513 ODPC 1293

en partenariat pour la partie non présentielle et les inscriptions avec l'association EvalFormSanté Pref 53350825535 ODPC 1214

Date et lieu de l'action présentielle : le jeudi 2 juillet de 17h30 à 20h30 ; Salle KL ; Cité des congrès de Nantes

Jeudi 2 juillet de 17h30 à 20h30, Salle KL - Cité des Congrès de Nantes

Programme intégré de 8 heures constitué de 2 phases : Analyse de pratique (1h en présentiel et 2h non présentielle)
Formation continue (2h en présentiel et 3h non présentiels)

Indemnisation ANDPC :

- 📌 Médecin : 360 €
- 📌 Sage-Femme : 302,8 €
- 📌 Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) : 270,08 €
- 📌 Masseur kinésithérapeute : 264 €

Inscription indépendante de celle du Congrès sur

<https://www.evalformsante.fr/formations/1416>

Renseignements par mail : secretariat@evalformsante.fr

ou par téléphone entre 8h30 et 16h30 : Elodie ou Laura : 09 54 23 16 37

PUBLIC CONCERNÉ

- 📌 Sage-Femme
- 📌 Masseur kinésithérapeute

Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale

- 📌 Gynécologie médicale
- 📌 Gynécologie médicale et obstétrique
- 📌 Gynécologie obstétrique / Obstétrique
- 📌 Médecine d'urgence
- 📌 Médecine du travail
- 📌 Pédiatrie
- 📌 Médecine générale
- 📌 Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)



JF3S
version 1.0

JOURNÉES FRANCOPHONES DE SEXOLOGIE ET DE SANTÉ SEXUELLE

Sous l'égide de  **aius**
Association Interdisciplinaire
pour l'Université de Sexologie



26 / 28 MARS NANTES 2020

Ouvert aux :

- 📍 Libéraux
- 📍 Salariés en centres de santé conventionnés
- 📍 Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux
- 📍 Autres salariés

ORIENTATION PRIORITAIRE :

- Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charges
- Prise en charge des personnes en situation spécifique
- Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir

EXPERTS :

- 📍 Mme Aurélie MAQUIGNEAU, psychologue clinicienne, Marseille
- 📍 Mme Cécile MIELE, psychologue sexologue, Clermont-Ferrand

RÉSUMÉ :

Toutes les femmes, quel que soit leur statut socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle, leur état de santé, leur handicap peuvent être concernées par les violences d'un partenaire intime. En moyenne en France, 219 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime, au cours d'une année. Cette forme de violence est devenue une problématique prioritaire de sécurité et de santé publique (OMS, 1990).

Aussi, à côté de dispositifs légaux tels que la prise en compte des enfants témoins dans la sanction des auteurs (loi 4 août 2018) et les dispositifs de sécurité telles le 3919, plusieurs mesures sanitaires ont été prises pour permettre un repérage plus efficace de ces violences auprès du plus grand nombre ainsi que des réponses adaptées : l'intégration de la thématique dans les cursus de formation initiale des professionnels de santé (loi 2013), l'élaboration de recommandations à destination des soignants (HAS, 2019). En effet, puisque seulement 19 % de ces victimes déclarent avoir déposé une plainte auprès de l'autorité (gendarmerie ou commissariat de police) à la suite de ces violences, il existe un enjeu majeur à ce que le parcours sanitaire de ces victimes soit investi et incarné par des soignants formés.

Par son impact sur la prévalence des maladies chroniques (Thomas, 2015), les violences par le partenaire intime concernent potentiellement l'ensemble des spécialités de la médecine. Le médecin généraliste, par la nature de sa relation aux patients (relation thérapeutique qui s'inscrit dans la durée sur une thématique globale de santé), mais aussi le gynécologue et la sage-femme par son accès aux femmes à une période de vulnérabilité que représente la grossesse (40% des violences débutent à cette période) ont par ailleurs un rôle primordial à jouer dans la prévention et le repérage des violences. Enfin le sexologue, quelle que soit sa formation initiale, peut aussi être interpellé par certaines plaintes sexuelles (dyspareunies, vaginisme, notamment), expression possible d'un contexte de conjugopathie voire de violence à explorer. Il s'agit d'autant d'entrées vers des expressions symptomatiques multiples de la violence par le partenaire intime qu'il s'agit de connaître, mieux repérer, en s'appuyant et en respectant le cadre légal et déontologique de chacun, en particulier s'agissant du secret et du signalement.

Enfin notons que si les femmes restent les premières victimes de violences conjugales, il faut rappeler que les hommes peuvent aussi être victimes de ces violences. De même, si les hommes sont les principaux auteurs de ces violences, certaines femmes peuvent aussi s'avérer violentes envers leur partenaire intime quel que soit son sexe. Il convient donc de mettre au travail nos représentations du couple et de la violence pour envisager chaque situation dans sa singularité et ne pas renforcer par nos points aveugles certains tabous.



aius
Association Interdisciplinaire
pour l'Université de Sexologie

jf3sexo.fr

JF3S
version 1.0

JOURNÉES FRANCOPHONES DE SEXOLOGIE ET DE SANTÉ SEXUELLE

Sous l'égide de **aius**
Association Interdisciplinaire
post Universitaire de Sexologie



26 / 28 MARS *NANTES* 2020

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Améliorer la mise en pratique des recommandations concernant le dépistage et la PEC des troubles de la sexualité chez les patients porteurs de maladies chroniques.

OBJECTIFS FMC

- Être capable d'interroger systématiquement la présence de violence au sein du couple
- Connaître les signes d'alerte d'un risque de violence au sein du couple
- Être capable de sensibiliser les patients à cette problématique et témoigner de son implication dans l'écoute et la prise en charge
- Développer des attitudes adaptées en cas de révélation
- Savoir donner des informations sur les violences au sein du couple, sur les aides associatives, judiciaires et sanitaires qui pourront l'aider à se protéger et à protéger ses enfants
- Savoir quels sont les signes de gravité à rechercher
- Savoir constituer un dossier médical exploitable et établir un certificat médical ou attestation professionnelle
- Connaître les mesures de protection en cas de situation jugée grave ou à risque élevé

OBJECTIFS ÉVALUATION DES PRATIQUES

- En première séquence du programme, mesurer les écarts de pratique par rapport aux recommandations de repérage et PEC des femmes victimes de violences au sein du couple
- En dernière séquence du programme, mesurer l'amélioration des pratiques des participants en termes de dépistage et PEC des femmes victimes de violences au sein du couple



aius
Association Interdisciplinaire
post Universitaire de Sexologie